

## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-472** intitulé « *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter une obligation de prévoir un corridor de sécurité pour les piétons et cyclistes dans le cadre de toute occupation du domaine public.
- le règlement **AO-473** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à convertir une zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont.
- le règlement **AO-474** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme, du côté nord.
- le règlement **AO-475** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart, du côté ouest.
- le règlement **AO-476** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à déplacer vers l'ouest la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger à l'ouest de l'avenue Outremont, suite à la construction d'une saillie de trottoir.
- le règlement **AO-477** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à amender la refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement afin de :
  - Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faible revenus;
  - Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux;
  - Modifier les règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart.
- le règlement **AO-478** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* ». L'objet de ce règlement vise à remplacer la norme relative à la durée des expulsions à la seule séance durant laquelle l'expulsion est ordonnée.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 31 janvier 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

